## protect your values

## **DECLARATION DE PERFORMANCE** N° 01155-PYRO-SAFE-FLAMMOTECT-A **PYRO-SAFE FLAMMOTECT-A**

Date : 16.04.2018 Rév. 03 Page 1 de 1



Code d'identification unique du type de produit PYRO-SAFE FLAMMOTECT-A

Application

Revêtement d'ablation pour utilisation dans les obturations

Fabricant:

svt Brandschutz Vertriebsgesellschaft mbH International Gluesinger Strasse 86 - D - 21217 Seevetal

Systèmes d'évaluation de la performance et de vérification de sa constance Système 1

> Document d'évaluation européen ETAG 026-2:2011-10-14 Évaluation technique européenne ETA-14/0418 du 04/12/2014

Certficat de conformité 0761-CPR-0426

Organisme d'évaluation technique

Institut allemand des techniques de construction (DIBt), Berlin

Organisme notifié

Organisme d'essai des matéraux Braunschweig, numéro d'identification 0761

## Performances déclarées

T enormances declarees		
Caractéristiques	Performance	Caractéristiques
essentielles		techniques harmonisées
Réaction au feu	Classe E	EN 13501-1
Résistance au feu	Classe El 30  une obturation (avec laine minérale, détails dans les annexes 1 et 17-22 de ETA-14/0418)  Classe El 60  une obturation (avec plaque en fibre minérale, détails dans les annexes 1 et 2-6 de ETA-14/0418)  Classe El 60  une obturation (avec laine minérale, détails dans les annexes 1 et 23-27 de ETA-14/0418)  Classe El 90  une obturation (avec laine minérale, détails dans les annexes 1 et 28-32 de ETA-14/0418)  Classe El 90  une obturation (sans laine minérale, détails dans les annexes 1 et 33 de ETA-14/0418)  Classe El 120  une obturation (avec plaque en fibre minérale à deux couches, détails dans les annexes 1 et 7-11 de ETA-14/0418)  Classe El 240  une obturation (avec plaque en fibre minérale à quatre-couches, détails dans les annexes 1 et 12-16 de ETA-14/0418	EN 13501-2
Émission de substances dangereuses	Aucune substance dangereuse	ETAG 026-2
Durabilité et potentiel d'utilisation	Catégorie d'usage Type X	EOTA TR 024

La performance des produits pour lesquels la déclaration de performance a été délivrée correspond aux performances déclarées. Conformément à l'ordonnance UE n° 305/2011, le fabricant est le seul responsable de l'élaboration de la déclaration de performance. La déclaration de performance est disponible sur le site internet www.svt.de. Le soussigné représentant et agissant au nom du fabricant de :

p.i. Christian Meyer-Korte
Directeur de produit

p.i. Andree Schober Directeur « Chimie »